

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET PRINCIPAL

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

I. Eléments de contexte

Le Rapport d'Orientation Budgétaire débattu lors de la séance du 6 mars a esquissé de manière précise les pistes de construction de ce budget 2024 d'autant que tous les comptes administratifs ont été préalablement adoptés permettant de bien s'approprier la situation financière de la Communauté de communes qui peut être qualifiée de très saine.

Ce budget 2024 rompt clairement avec la construction des deux exercices budgétaires passés qui ont été impactés par l'explosion de l'inflation, par une envolée des prix de l'énergie et par la décision de suppression de la CVAE sans que les conséquences pour les intercommunalités ne soient alors rassurantes.

Bien que le volume global des dépenses d'énergie reste conséquent, la hausse des charges d'électricité et de chauffage est limitée sur ce budget avec une dépense supplémentaire de 8 000 € contre 160 000 € l'année passée. L'inflation est certes moindre mais elle pèse encore sur certaines dépenses courantes.

Les charges à caractère général, en hausse de 2,3%, sont donc globalement contenues et s'expliquent à la fois par plus de dépenses d'entretien de notre patrimoine bâti et aussi par un soutien appuyé en direction de tous les services communautaires et donc au bénéfice de notre population et de l'attractivité du pays d'Héricourt.

Si le développement économique et l'emploi demeurent notre priorité et constituent l'armature centrale de notre projet de territoire pour proposer des services publics de qualité, notons que ce budget donne encore plus de moyens aux services petite enfance et aux services périscolaires dont la fréquentation ne cesse de progresser, notamment sur le temps méridien.

La culture reste un facteur fort de notre engagement puisque nous densifions encore le programme d'animations proposé par l'école de musique et nous développons les activités hors les murs avec la médiathèque. Le soutien au tissu associatif est également reconduit avec constance.

Ce budget accompagne également de manière plus soutenue encore nos politiques de soutien à l'habitat, à la transition énergétique et à la GEMAPI.

La masse salariale comme l'an passé connaît une variation de +6,3% soit près de 300 000 € ce qui reflète un choix politique fort de soutenir nos agents publics puisque 30% de cette hausse est consacrée au Glissement Vieillesse technicité, à la consolidation des emplois périscolaires et à l'accès à la formation continue.

Mais c'est surtout le programme d'investissement très élevé inscrit en 2024 qui distingue ce budget des 2 précédents puisque de nombreuses opérations sont d'ores et déjà engagées et préfigurent un taux de réalisation très important.

Le ROB a permis de mettre à jour le Programme Pluriannuel d'Investissement du mandat (synthèse page 71) et la section d'investissement de ce budget reflète fidèlement les priorités d'investissement débattues. Ce sont donc 6 M€ net d'investissements qui devraient être réalisés grâce à la mobilisation de plus de 4M€ de subventions.

Rappelons à ce titre les excellentes relations financières qu'entretient la CCPH avec tous ses partenaires et les nombreux engagements contractuels qui apportent des soutiens financiers conséquents (PACT 1 et PACT 2, TEA, CRTE, P@C 25, FEDER URBAIN ...).

Notons également que 2 opérations majeures, l'aménagement des GUINNOTTES 3 et la viabilisation de la ZA de SAULNOT sont inscrites dans des budgets annexes sans aucun virement émanant du budget principal sur cet exercice 2024. Les autres budgets annexes s'équilibrent également par eux-mêmes.

Côté recettes, le ralentissement de nos investissements depuis 2 années a permis de consolider nos excédents reportés tant en fonctionnement qu'en investissement ce qui nous permet d'engager notre programme d'équipements sans recours à l'emprunt et de différer l'emprunt à 2025 pour la construction du siège communautaire en espérant de meilleurs taux que ceux actuels.

En ce qui concerne la CVAE, nous sommes pour cet exercice 2024 rassurés sur sa compensation puisque la CVAE est encore en progression alors que l'année 2023 était déjà une année de forte hausse.

Enfin la dynamique de la TVA et la revalorisation des bases de fiscalité nous apportent un produit supplémentaire de 179 000 € (source état 1259) mais nous proposons d'augmenter le taux de la CFE pour un gain de 45 592 € et de ne pas augmenter les impôts ménage.

Cette décision déjà envisagée au budget 2023 et repoussée compte tenu de la forte inflation, a été privilégiée aux orientations budgétaires afin de ne pas grever l'autofinancement de la Communauté de communes compte tenu des fortes dépenses connues l'année dernière auxquelles s'ajoutent celles de cette année.

Rappelons que le taux de CFE n'a pas augmenté depuis 2012.

Par ailleurs il sera proposé de réviser avant l'automne 2024 les bases minimums de CFE dont les tranches ont été fixées en 2014 afin de favoriser les premières tranches, c'est-à-dire celles dont les chiffres d'affaires annuels sont les plus bas.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024


Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 070-247000722-20240411-056_2024-DE



RAPPEL DES LIGNES DE FORCE DU DOB

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le 
ID : 070-247000722-20240411-056_2024-DE

Le DOB 2024 concluait sur 7 propositions du budget principal qui sont reprises ci-après avec les décisions budgétaires correspondantes

1 ► Confirmer notre action économique comme vecteur principal d'aménagement du Pays d'Héricourt.

Ce budget comme les budgets annexes économiques traduit l'action volontariste de la CCPH pour favoriser la hausse des bases de la fiscalité économique en attirant de nouvelles entreprises. Nous poursuivons nos efforts pour accroître notre attractivité et nous inscrire dans les objectifs de réindustrialisation du pays.

Il est ainsi proposé de voter le taux de la CFE à 26,75% par application du taux de majoration spéciale et de maintenir le taux de TASCOM.

2 ► Maintenir la Taxe sur le Foncier Bâti, sur le foncier non bâti et sur la taxe d'habitation. Cette proposition est confirmée dans ce budget.

3 ► Reconduire la Taxe GEMAPI pour un montant de 50 000 €. C'est la somme inscrite au service GEMAPI.

4 ► Maintenir le versement Mobilités au taux de 0,60. Il s'agit du taux maximum voté.

5 ► Envisager d'augmenter la tarification des services aux usagers pour tenir compte de l'inflation. Le travail sera réalisé pour une éventuelle mise en œuvre à la rentrée de septembre 2024.

6 ► Prévoir l'enveloppe de fonds de concours aux communes pour soutenir leurs investissements : 195 000 € sont inscrits à ce titre.

7 ► Recourir à l'emprunt selon des modalités de répartition à définir sur les exercices 2024-2025 et 2026. L'emprunt est différé sur 2025 mais la définition du besoin sera fixée dès l'exercice 2024.

II. Les Ressources

LES DÉCISIONS FISCALES INSCRITES AU BUDGET 2024



LES TAUX PROPOSÉS DANS CE BUDGET

Afin d'équilibrer ce budget 2024, nous pourrions nous appuyer sur 3 recettes positives :

- Tout d'abord, nous avons de solides excédents reportés soit **2 098 014 € en fonctionnement** et **1 794 522 € en investissement**.
- Ensuite, la revalorisation physique des bases et la dynamique de la TVA apporteront des recettes complémentaires pour environ **179 000 €** auxquelles s'ajoutent une progression des allocations compensatrices de **72 200 €**.

- Enfin, il est proposé de voter le taux de majoration spéciale de la CFE soit 26,75% contre 25,68% en 2023 ce qui apportera un produit supplémentaire de 45 592 €.

Les taux ménages et le versement mobilité restent identiques à savoir :

- Foncier bâti : 2,59%.
- Foncier non bâti : 2,86%.
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 11,75%.
- Le taux du versement mobilités passera pour la première fois en année pleine au taux de **0,60%** générant ainsi sur le budget annexe transport un produit supplémentaire de **60 000€**.

ZOOM SUR L'IMPOT ÉCONOMIQUE

L'impôt économique est constitué de 4 taxes et des allocations compensatrices de CFE : Nous inscrivons 2 580 413 € au budget.

- ❖ La CFE :
 - Bases 2023 de CFE : 4 039 999 €.
 - Bases 2024 de CFE : 4 261 000 € soit + 221 001 de bases (+5,47%) soit un produit au taux de 26,75% de 1 139 817 € soit 102 345 € de plus qu'en 2023.
- ❖ La CVAE : pour la première fois elle est intégrée à la compensation TVA. Néanmoins nous avons le détail :
 - CVAE 2023 : 677 398 €.
 - CVAE 2024 : 702 596 € soit + 25 198 € (+3,7%).
- ❖ La TASCOM progresse de 3 481 € et se fixe à 232 147 €.
- ❖ Les IFER sont à hausse de 1 650 € pour un montant total de 142 687 €.
- ❖ LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE CFE sont de 363 166 € pour 2024 en nette progression de 70 662 €.

LES IMPOTS ECONOMIQUES Y COMPRIS LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES SONT EN PROGRESSION DE 203 336€ (dont 45 592 € lié à la hausse du taux de CFE)

ZOOM SUR LA TVA

- TVA 2023 : 2 328 864 €.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 070-247000722-20240411-056_2024-DE



- TVA 2024 : 2 434 015 € soit + 105 151 € (+4,5 % contre 5% annoncé au DOB).

Bien que moindre que prévue la TVA reste dynamique avec une hausse de 4,5% donc supérieure au 3,9% de revalorisation des bases pour les impôts ménages et la CFE.

ZOOM SUR L'IMPOT MÉNAGE

L'impôt ménage est constitué de 3 taxes et des allocations compensatrices : nous inscrivons au budget 650 121 €

❖ LE FONCIER BATI

- Bases 2023 : 17 911 048 €.
- Bases 2024 : 18 694 000 € soit une hausse des bases de 782 952 € (+4,37%) amenant un produit supplémentaire à taux constant de 2,59% de 20 278 €

pour un produit total de 484 175 €.

❖ LE FONCIER NON BATI

- Bases 2023 : 393 699 €.
- Bases 2024 : 411 200 € soit une hausse des bases de 17 501 € et un produit supplémentaire à taux constant de 2,86% de 500€ pour un produit total de

11 760 €.

❖ LA TAXE D'HABITATION

- Bases 2023 : 828 077 €.
- Bases 2024 : 732 300 € en baisse de 11,57% soit à taux constant **une baisse de 11 253 €** de produit TH pour un produit total de 86 045€.


- ❖ LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES sur le Foncier et la taxe additionnelle au Foncier Non Bâti sont de 68 141 € en progression de 4 523 €.

LES IMPOTS MÉNAGES Y COMPRIS LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES SONT EN PROGRESSION DE 14 048 €.

LA TAXE GEMAPI MAINTENUE A 50 000 €

A RETENIR :

LA FISCALITE PROGRESSE DE 322 535 € MAIS COMPTE TENU DES ROLES SUPPLEMENTAIRES PERCUS EN 2023 ET DU FDTP NON NOTIFIE ENCORE, LA HAUSSE INSCRITE AU BUDGET EST RAMENEE A 236 215 €.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le 
ID : 070-247000722-20240411-056_2024-DE

III. PPI 2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 070-247000722-20240411-056_2024-DE

Programmes : Opérations/Services	2024	Subventions 2024
Op 22-2016 : Village d'entreprises	245 000 €	163 200 € ✓ 96 000 € (Région TEA) : contractualisé ✓ 67 200 € (Fonds Vert) : notifié ✓ Participation de la Ville d'Héricourt à prévoir en 2025
Op 24-2016 : Pôle périscolaire de Chenevières	8 287 €	271 772 € ✓ 81 159 € (DETR) : notifié ✓ 79 000 € (SIED) : notifié ✓ 50 059 € (Ville d'Héricourt) : notifié ✓ 46 720 € (Région QPV) : notifié ✓ 14 834 € (Département 70 – PACT 1) : notifié
Op 29-2018 : Coulée verte Belfort	128 500 €	✓ 100 000 € (Département 70) : notifié
Op 31-2019 : Complexe culturel et de loisirs : multiplexe cinéma	300 000 €	- €
Op 32-2019 : Extension voie du tram - Couthenans - Champey - Saulnot	130 780 €	- €
Op 33-2021 : Déménagement du siège de la CCPH	350 000 €	- €
Op 34-2021 : SMAC	91 100 €	470 000 € ✓ 450 000 € (Région BFC) : notifié ✓ 20 000 € (Département 70) : notifié
Op 35-2021 : Centre de formation des arts du cirque	2 034 328 €	1 357 600 € ✓ 660 000 € (FEDER) : déposé ✓ 331 000 € (FNADT) : déposé ✓ 305 000 € (Région) : notifié ✓ 31 600 € (Département 70) : notifié ✓ 30 000 € (Département 25) : contractualisé



Op 36-2021 : Piste cyclable Héricourt-Montbéliard / Passerelle	- €	445 800 € ✓ 268 800 € (FEDER) : déposé ✓ 126 600 € (DETR) : notifié ✓ 50 400 € (Ville d'Héricourt) : en attente
Op 37-2022 Rénovation thermique de la médiathèque	1 950 000 €	1 086 135 € ✓ 255 100 € (Département 70) : contractualisé ✓ 231 606 € (Fonds vert) : notifié ✓ 219 100 € (Région BFC) : notifié ✓ 148 039 € (DRAC) : notifié ✓ 136 900 € (FEDER) : en attente ✓ 53 390 € (Département 25) : contractualisé ✓ 42 000 € (CEE) : déposé
Op 38-2022 : Pôle économique de Luze (CONCESSION) acquisition et participation CCPH	45 000 €	- €
Op 39 : Piste BMX	6 084 €	72 000 € ✓ 42 000 € (DETR) : déposé ✓ 30 000 € (Département 70) : notifié
Op 40-2023 Pôle d'Echenans - périscolaire	60 000 €	✓ 30 000 € (participation communes) : en attente
Parc économique Champey	10 000 €	- €
Etude bassin versant Lizaine	88 000 €	49 500 € ✓ 33 000 € (Agence de l'eau) : déposé ✓ 16 500 € (Département 70) : déposé
Travaux hydromorphologiques Essouavre	127 400 €	88 270 € ✓ 50 000 € (Agence de l'eau) : en attente ✓ 25 000 € (Département 70) : en attente ✓ 13 270 € (Participation commune Saulnot) : en attente
Etude marais de Saulnot	29 000 €	15 375 € ✓ 10 250 € (Agence de l'eau) : en attente ✓ 5 125 € (Département 70) : en attente

Immobilier d'entreprises	154 000 €	- €
PLUI	50 000 €	- €
Fonds de concours aux communes (2020-2026)	195 000 €	- €
AED	20 000 €	- €
Programme Habitat particuliers	20 000 €	- €
Programme habitat collectif	142 000 €	- €
Flotte automobile	50 000 €	- €
Parc informatique et process	134 000 €	✓ 30 000 € (Etat) : déposé
Hébergements touristiques	4 500 €	- €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	6 372 979 €	4 179 652 €

Subventions contractualisées	434 490 €
Subventions notifiées	2 000 917 €
Demandes de subvention déposées	1 423 300 €
Subventions en attente	320 945 €

Financeurs	Montant
Etat	1 099 604 €
Région	1 116 820 €
FEDER	1 065 700 €
Département 70	498 159 €
Département 25	83 390 €
Agence de l'eau	93 250 €
SIED	79 000 €
Ville d'Héricourt	100 459 €
Autres communes	43 270 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 070-247000722-20240411-056_2024-DE

IV. Vue d'ensemble par chapitre

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 070-247000722-20240411-056_2024-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES PAR CHAPITRE	2023		2024
	Budgétisé	Réalisé	Primitif
Charges à caractère général	2 341 301,00 €	1 959 742,44 €	2 455 780,51 €
Charges de personnel	4 711 268,00 €	4 654 705,79 €	4 972 731,00 €
Atténuations de produits	640 374,24 €	640 374,24 €	618 974,24 €
Dépenses imprévues	79 784,00 €	- €	
Virement à la section investissement	1 285 122,72 €	- €	1 502 442,11 €
Opérations d'ordre entre sections	519 619,83 €	520 110,69 €	735 486,10 €
Autres charges de gestion courante	1 573 752,00 €	1 534 177,09 €	1 452 696,33 €
Charges financières	13 589,64 €	13 589,64 €	12 251,51 €
Charges exceptionnelles	550,00 €	69,64 €	550,00 €
Provision pour risque locatif	10 000,00 €	10 000,00 €	
Total DEPENSES	11 175 361,43 €	9 332 769,53 €	11 750 911,80 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES PAR CHAPITRE	2023		2024
	Budgétisé	Réalisé	Primitif
Excédent antérieur reporté	1 851 200,66 €	1 851 200,66 €	2 098 014,29 €
Atténuation de charges	70 000,00 €	115 106,72 €	40 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	7 977,89 €	
Produits de services	1 054 330,00 €	1 133 018,22 €	1 171 639,38 €
Impôts et taxes	5 862 888,33 €	3 764 936,33 €	3 895 285,33 €
Fiscalité locale		2 150 701,00 €	2 190 344,00 €
Subventions d'exploitation	2 319 843,00 €	2 397 528,69 €	2 345 366,99 €
Autres produits	10 737,00 €	7 114,31 €	10 261,81 €
Produits exceptionnels	- €	3 200,00 €	- €
Reprise sur amortissements et provisions	- €		
Total RECETTES	11 175 361,43 €	11 430 783,82 €	11 750 911,80 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

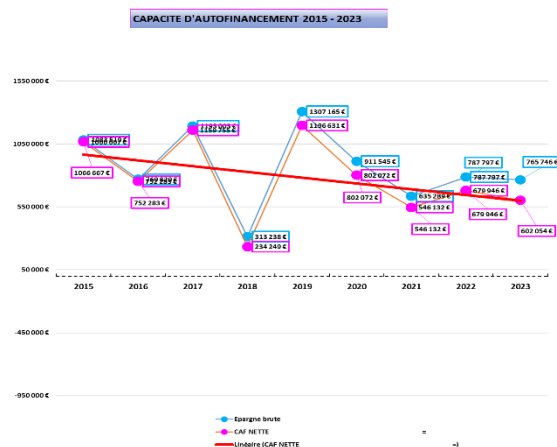


ID : 070-247000722-20240411-056_2024-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES PAR CHAPITRE	2023		2024
	Budgétisé	Réalisé	Primitif
Solde d'exécution d'investissement reporté			
Dépenses imprévues d'investissement	300 000,00 €	- €	
Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	7 977,89 €	
Opérations patrimoniales	- €		
Dotations, fonds divers et réserves	163 692,45 €	163 692,45 €	164 344,32 €
Subvention d'investissement			
Remboursements d'emprunts			
Immobilisations incorporelles	150 734,52 €	69 821,00 €	274 731,32 €
Subventions d'équipement	687 442,50 €	185 200,11 €	737 923,00 €
Immobilisations corporelles	980 990,53 €	931 223,26 €	521 936,95 €
Immobilisations en cours	7 150 598,88 €	318 977,66 €	6 736 186,94 €
Participations et créances rattachées	50 000,00 €	49 988,00 €	50 000,00 €
Autres immobilisations financières	10 000,00 €	10 000,00 €	
Total DEPENSES	9 499 821,32 €	1 736 880,37 €	8 485 122,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES PAR CHAPITRE	2 023,00 €		2 024,00 €
	Budgétisé	Réalisé	Primitif
Solde d'exécution d'investissement reporté	1 942 705,95 €	1 942 705,95 €	1 794 522,82 €
Virement de la section de fonctionnement	1 285 122,72 €	- €	1 502 442,11 €
Opérations d'ordre entre sections	519 619,83 €	520 110,69 €	735 486,10 €
Opérations patrimoniales	- €		
Dotations, fonds divers et réserves	600 000,00 €	143 811,76 €	400 000,00 €
Subventions d'investissement	5 140 992,00 €	602 889,02 €	4 052 671,50 €
Emprunts et dettes assimilées	- €		
Immobilisations corporelles	1 380,82 €	1 425,82 €	
Immobilisations en cours		320 459,95 €	
Total RECETTES	9 489 821,32 €	3 531 403,19 €	8 485 122,53 €

Niveau d'endettement de la collectivité



Sur la période 2019-2021 notre CAF a fortement chuté au fil de l'ouverture de nouveaux équipements, nous pouvons observer une tendance à la stabilisation sur les 3 derniers exercices avec une CAF nette de l'ordre de 600 000 €. Néanmoins en 2023, si les recettes ont progressé de 8,43 %, les dépenses sont en hausse de 9,52 %.

➤ La dette : un levier qui reste intact.

Les ratios ont démontré que la situation de la CCPH du point de vue de l'endettement est bonne. Les précisions sur la nature de la dette et sur les garanties d'emprunt apportées sur le volet économique sont détaillées en annexe.

Rappelons qu'une provision pour risque locatif reste inscrite sur ce budget pour 301 000 €.

➤ Les dotations, un volume constant sans progression.

Deux dotations structurent le budget communautaire, la DGF et le FPIC.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 estimé
Dotation interco	526 797,00 €	531 152,00 €	583 055,00 €	622 103,00 €	624 522,00 €	625 040,00 €	644 137,00 €	644 000,00 €
Dotation compensation	292 137,00 €	286 087,00 €	279 469,00 €	274 359,00 €	268 956,00 €	263 056,00 €	261 529,00 €	258 500,00 €
FPIC PART INTERCO	213 882,00 €	210 460,00 €	271 111,00 €	285 536,00 €	300 161,00 €	295 558,00 €	308 762,00 €	308 762,00 €
Total 2	1 032 816,00 €	1 027 699,00 €	1 133 635,00 €	1 181 998,00 €	1 193 639,00 €	1 183 654,00 €	1 214 428,00 €	1 211 262,00 €

Les recettes issues des dotations représentent un volume prévisionnel de **1 211 262 €**.

Pour 2024, à défaut de notification nous reconduisons donc le FPIC avec le même montant que 2023 soit **308 762** pour la part communautaire.


Nous proposerons comme chaque année de reconduire la répartition libre du FPIC pour reverser la part communautaire du FPIC aux communes en application de l'actuel PFFS.

Le tableau de répartition est en annexe. Il intègre un reversement de fonds de concours à la ville comme en 2023.

Pour la DGF la dotation de compensation est en attente de notification, le montant définitif n'est pas connu à ce jour.

➤ La fiscalité en hausse grâce à la revalorisation des bases et la dynamique de la TVA

La fiscalité devrait apporter une recette de 5 774 549 € pour 2024 comparée à 5 538 334 € en 2023 soit un gain de 236 215 € sur un an qui s'explique par la revalorisation des bases et la hausse de la CVAE.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
 Reçu en préfecture le 18/04/2024
 Publié le 
 ID : 070-247000722-20240411-056_2024-DE

➤ Tableau de synthèse des recettes


NB: Il peut y avoir discordance entre les bases définitives 2023 notifiées dans l'état 1259 et les recettes réalisées en 2023 en raison de rôles supplémentaires.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CFE	1 024 375,00 €	1 062 125,00 €	1 104 713,00 €	1 146 761,00 €	944 331,00 €	954 012,00 €	1 038 701,00 €	1 139 817,00 €
CVAE	521 650,00 €	520 338,00 €	653 809,00 €	635 087,00 €	694 888,00 €	571 540,00 €	677 398,00 €	702 596,00 €
IFER	97 871,00 €	102 269,00 €	91 472,00 €	95 080,00 €	105 229,00 €	119 394,00 €	139 206,00 €	142 687,00 €
TASCOM	299 983,00 €	201 757,00 €	219 338,00 €	399 784,00 €	209 049,00 €	209 742,00 €	230 493,00 €	232 147,00 €
DUSTP	3 352,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ROLE SUP	80 779,00 €	77 928,00 €	44 427,00 €	8 500,00 €	9 308,00 €	4 065,00 €	78 854,00 €	
FDPTP	66 506,00 €	59 547,00 €	62 850,00 €	60 706,59 €	61 049,95 €	62 584,71 €	66 138,61 €	60 000,00 €
TH	1 831 494,00 €	1 931 285,00 €	2 212 277,00 €	2 256 655,00 €	82 048,00 €	84 788,00 €	97 299,00 €	86 045,00 €
GEMAPI	- €	45 117,00 €	43,00 €	96,00 €	50 033,00 €	50 141,00 €	50 011,00 €	50 000,00 €
FRACTION TVA	- €	- €	- €	- €	2 068 582,00 €	2 267 173,00 €	2 328 864,00 €	2 434 015,00 €
ALLOC COMP TH	143 960,00 €	150 944,00 €	158 494,00 €	164 664,00 €	- €	- €	- €	
ALLOC COMP CET-CFE	148,00 €	3 055,00 €	18 350,00 €	30 929,00 €	261 736,00 €	172 627,00 €	292 504,00 €	363 166,00 €
ALLOC COMP FB	2 061,00 €	2 235,00 €	2 283,00 €	2 311,00 €	18 790,00 €	124 379,00 €	22 854,00 €	24 428,00 €
FNB	9 788,00 €	9 772,00 €	9 988,00 €	10 011,00 €	10 154,00 €	10 531,00 €	11 258,00 €	11 760,00 €
TAXE ADD FNB	36 632,00 €	34 528,00 €	35 228,00 €	34 180,00 €	36 259,00 €	38 214,00 €	40 764,00 €	43 713,00 €
FB	392 651,00 €	405 930,00 €	418 480,00 €	427 777,00 €	415 068,00 €	432 142,00 €	463 990,00 €	484 175,00 €
Total 1	4 511 250,00 €	4 606 830,00 €	5 031 752,00 €	5 272 541,59 €	4 966 524,95 €	5 101 332,71 €	5 538 334,61 €	5 774 549,00 €
Dotation interco	526 797,00 €	531 152,00 €	583 055,00 €	622 103,00 €	624 522,00 €	625 040,00 €	644 137,00 €	644 000,00 €
Dotation compensation	292 137,00 €	286 087,00 €	279 469,00 €	274 359,00 €	268 956,00 €	263 056,00 €	261 529,00 €	258 500,00 €
FPIC PART INTERCO	213 882,00 €	210 460,00 €	271 111,00 €	285 536,00 €	300 161,00 €	295 558,00 €	308 762,00 €	308 762,00 €
Total 2	1 032 816,00 €	1 027 699,00 €	1 133 635,00 €	1 181 998,00 €	1 193 639,00 €	1 183 654,00 €	1 214 428,00 €	1 211 262,00 €
TOTAL (1+2)	5 544 066,00 €	5 634 529,00 €	6 165 387,00 €	6 454 539,59 €	6 160 163,95 €	6 284 986,71 €	6 752 762,61 €	6 985 811,00 €
FNGIR	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €
TOTAL (1+2-3)	5 206 822,00 €	5 297 285,00 €	5 828 143,00 €	6 117 295,59 €	5 822 919,95 €	5 947 742,71 €	6 415 518,61 €	6 648 567,00 €

A RETENIR

Au global de la fiscalité et des dotations, après prélèvement du FNGIR, les recettes communautaires s'élèvent en 2024 à 6 648 567 € mais le budget réel communautaire doit déduire au titre du Pacte fiscal et financier et de solidarité 598 000 € de reversement de fiscalité aux communes soit une recette globale nette d'impôts et de dotations de 6 050 567 €.

Le budget 2024 va s'appuyer sur une progression des recettes fiscales, des dotations et sur 3,8 M € d'excédents reportés.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le 
ID : 070-247000722-20240411-056_2024-DE

EMPRUNTS CCPH TOUS BUDGETS CONFONDUS

Le niveau d'endettement reste donc sur ce budget très limité puisque le CRD au 31/12/2023 est de 2 822 737,80 €.

Prêteurs	Taux	Budget	CRD* au 31/12/2023	Année d'extinction
Crédit Agricole	1,14%	Principal	525 000,00 €	2032
Banque Populaire	0,85%	Principal	152 100,36 €	2028
Caisse d'Épargne	2,19%	OM	65 959,60 €	2029
Banque Populaire	4,43%	CAPC	20 163,45 €	2023
Caisse des dépôts	0,54%	Principal	1 059 514,39 €	2037
Crédit mutuel	2,72%	Zac des Guinnottes	1 000 000,00 €	2025
TOTAL			2 822 737,80 €	

**Capital Restant Dû*

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA CCPH

Bénéficiaires	Montant de l'emprunt garanti	Montant de l'engagement	CRD* au 31/12/2023	Terme de l'engagement
ACTION 70	63 000,00 €	31 500,00 €	11 132,38 €	2026
SEDIA	2 200 000,00 €	1 100 000,00 €	1 333 402,25 €	2030
TOTAL	2 263 000,00 €	1 131 500,00 €	1 344 534,63 €	


La CCPH ne garantit plus que 2 emprunts. Le total du Capital Restant Dû de ces emprunts est de 1 344 534,63 € au 31/12/2023 que la CCPH garantit à 50%. A ce jour les annuités sont couvertes par les loyers des locataires.

Pour mémoire, en 2018, nous avons commencé à reconstituer, à hauteur de 100 000 €, la provision pour risques et charges financiers que nous avons reprise en 2017 pour financer le rattrapage du très haut débit (1M€). En 2020, une nouvelle provision de 200 000 € a été constituée afin de couvrir un an de loyer sur cette opération économique.

La provision se fixe à présent à 303 110, 52 €.

- **Imposition 2024**

- Foncier Bâti : 2,59 %
- Foncier Non Bâti : 2,86 %.
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 26,75 % par application du taux de majoration spéciale.
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 1,15 %
- Versement MOBILITE à 0,60 %
- Taxe GEMAPI pour un montant de 50 000 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
 Reçu en préfecture le 18/04/2024
 Publié le 
 ID : 070-247000722-20240411-056_2024-DE

V. Effectifs et charges de personnel

Le tableau synthétique ci-dessous présente le bilan des dépenses de la masse salariale par service ainsi que la projection de celle-ci pour l'année 2024.

	Frais communs	Equipements sportifs	Bassin d'apprentissage	SIG	PLIE/Emploi/Formation	GEMAPI	Commerce-Artisanat	Total A
CA 2023	755 241,12 €	101 477,38 €	148 565,11 €	0 €	61 842,55 €	12 827,30 €	45 161,11 €	1 125 114,57 €
	16%	2%	3%	0%	1%	0,27%	0,97%	
BP 2024	778 753 €	97 844 €	146 766 €	5 000 €	63 599 €	13 209 €	45 498 €	1 150 669 €
	15,7%	2%	2,9%	0,1%	1,3%	0,3%	0,9%	

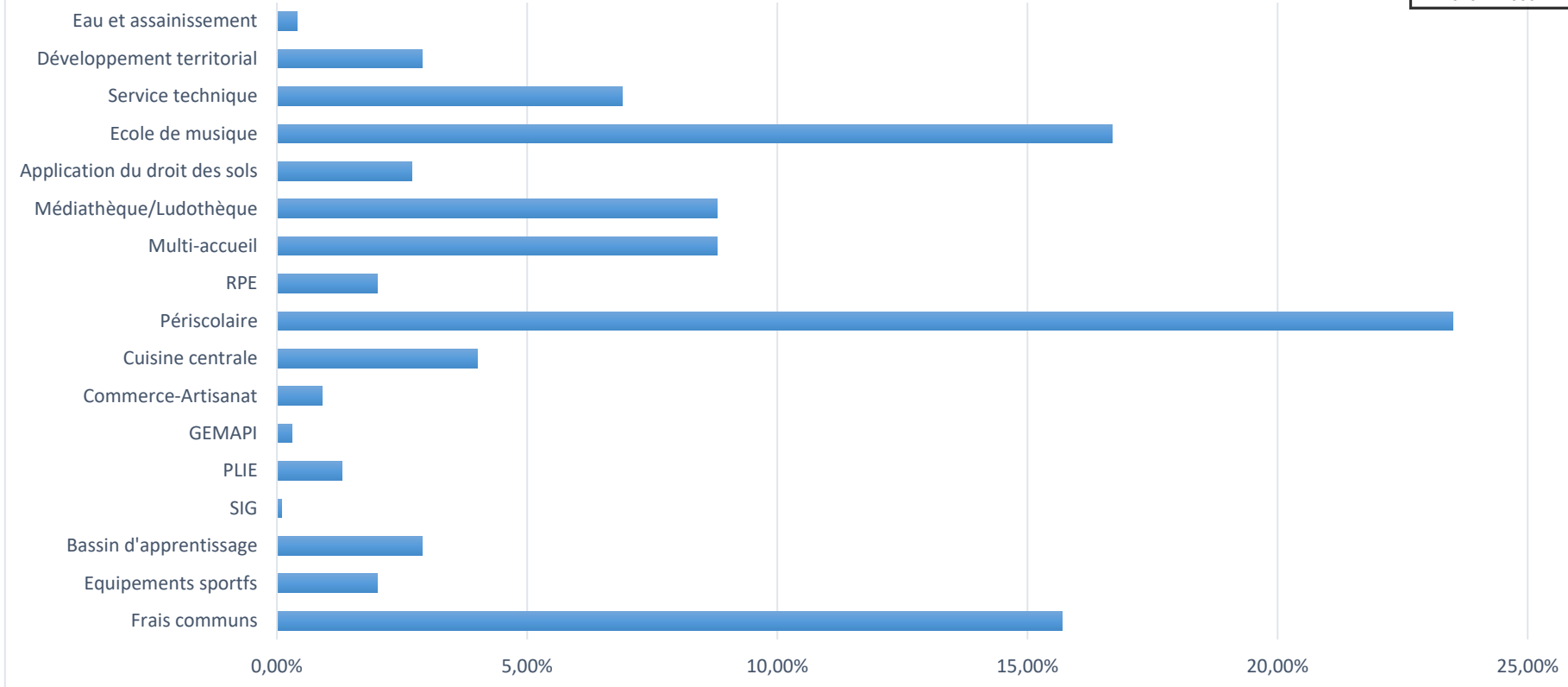
	Cuisine Centrale	Périscolaire	RPE	Multi-accueil	Médiathèque/Ludothèque	Application du droit des sols	Ecole de musique	Total B
CA 2023	213 695,31 €	1 060 806,01 €	86 074,16 €	416 100,16 €	403 593,67 €	75 088,73 €	803 950,04 €	3 059 308,08 €
	5 %	23%	2%	9%	9%	1,5%	17%	
BP 2024	197 582 €	1 170 144 €	97 844 €	440 298 €	440 298 €	136 000 €	831 675 €	3 313 841 €
	4%	23,5%	2%	8,8%	8,8%	2,7%	16,7%	

	Service Technique	Développement territorial	Eau et assainissement	Total C	Total A + B + C
CA 2023	333 008,48 €	137 274,63 €	-	470 283,11 €	4 654 705,76 €
	7%	3%	-		
BP 2024	342 455 €	145 766 €	20 000 €	508 221 €	4 972 731 €
	6,9%	2,9%	0,4%		

La masse salariale de la CCPH est maintenant répartie entre 16 services différents.

Les plus importants sont les services périscolaires, l'école de musique, le multi accueil et la médiathèque. Les services centraux (frais communs) représentent un volume important mais intègrent aussi un certain nombre de dépenses qui ne sont pas ventilées par service au stade du budget comme les frais de formation, les frais de déplacement, ainsi que l'enveloppe des aléas de gestion.

Masse salariale BP 2024 / Répartition par services



ANNEXE :

Les nouvelles dépenses – 318 026 €

1	-revalorisation du point d'indice au 01/07/2023	-soit 6 mois sur une année pleine	35 000 €
2	-revalorisation de 5 points d'indice majoré pour chaque agent à compter du 01/01/2024	-soit 12 mois sur une année pleine	70 000 €
3	-GVT + évolution des emplois périscolaires		50 000 €
4	-régularisation du service ADS		61 000 €

6	-marge pour les imprévus	Les effectifs de la CCPH étant devenus conséquents, une enveloppe a été budgétée pour pallier la gestion des imprévus (remplacements, saisonniers, renforts d'activité....)	30 000 €
7	-formation professionnelle des agents	-programmation des formations bafa et 2 ^{ème} cycle de la formation BPJEPS d'un agent	20 000 €
8	-frais de déplacement (professionnels, formations)		9 656 €
9	-eau et assainissement		20 000 €
10	-renfort par le biais de HMS		22 370 €

Les nouvelles recettes – 232 500 €

1	Refacturation de charge (OM, Transport, Comptabilité, CAPC)	Plusieurs facturations aux budgets annexes sont effectuées (Transport : 52 000 € - OM : 16 300 € - CAPC : 4 200 €)	72 500 €
2	Remboursement maladie, AT des agents titulaires CNRACL	Selon le type d'absence pour maladie et le statut du salarié, la collectivité perçoit régulièrement dans l'année des indemnités journalières par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou des remboursements de salaire auprès de son assureur Sofaxis.	30 000 €
3	Remboursement maladie de la CPAM	Remboursement des indemnités journalières pour les agents du régime général avec subrogation	10 000 €
4	Remboursement CUI	Remboursement de la part de l'Etat sur les contrats aidés	40 000 €
5	Refacturation service commun – RH – Finances	Refacturation aux communes des agents mis à disposition sur Echenans, Mandrevillars, Champey, Syndicat des eaux, Echenans sous Mont Vaudois, Aibre.	80 000 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 070-247000722-20240411-056_2024-DE